



Communiqué de presse

Paris, le 13 avril 2017, 18h00

Éligibilité des titres Wavestone au dispositif PEA-PME

Le cabinet Wavestone confirme respecter tous les critères d'éligibilité* au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions Wavestone peuvent continuer à être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

** Les sociétés sont éligibles si d'une part leur effectif est inférieur à 5000 personnes, et si d'autre part soit leur chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md d'euros, soit leur bilan ne dépasse pas 2 Mds d'euros. Ces critères doivent s'apprécier en tenant compte du fait que l'entreprise fait éventuellement partie d'un groupe.*

A propos de Wavestone

Dans un monde où savoir se transformer est la clé du succès, l'ambition de Wavestone est d'apporter à ses clients des réponses uniques sur le marché, en les éclairant et les guidant dans leurs décisions les plus stratégiques.

Wavestone rassemble 2 500 collaborateurs présents sur 4 continents. Il figure parmi les leaders indépendants du conseil en Europe, et constitue le 1^{er} cabinet de conseil indépendant en France.

Issu du rapprochement, début 2016, de Solucom et des activités européennes de Kurt Salmon (hors consulting dans les secteurs retail & consumer goods), Wavestone est coté sur Euronext Paris et est éligible au PEA-PME. Wavestone a été labellisé Great Place To Work® en 2017.

Wavestone

Pascal IMBERT
Président du Directoire
Tél. : 01 49 03 20 00
Sarah LAMIGEON
Directrice de la communication
Tél. : 01 49 03 20 00

Actus
Mathieu OMNES
Relations analystes - investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 92
Nicolas BOUCHEZ
Relations presse
Tél. : 01 53 67 36 74